



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/622
25 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 25 MAI 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU GHANA AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration que le Gouvernement ghanéen a jugé nécessaire de publier pour répondre à la dernière accusation lancée par le Gouvernement togolais, qui a tenté de l'impliquer dans un attentat à la bombe qui aurait eu lieu à Lomé le 3 mai 1994.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) George O. LAMPTEY

Annexe

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT SUR LES RELATIONS ENTRE
LE GHANA ET LE TOGO, FAITE LE 6 MAI 1994

Le Ministère des affaires étrangères est à nouveau préoccupé par l'état des relations entre le Ghana et son voisin, le Togo, en raison des événements récemment survenus dans ce pays. Fidèle à son habitude, le Gouvernement togolais s'est lancé dans une campagne d'accusations sans fondement contre le Ghana, alors qu'il doit faire face à une crise qui tient exclusivement à la situation qui règne à l'intérieur du pays.

Le 1er mai 1994, le Ministre togolais des affaires étrangères a convoqué le Chargé d'affaires du Ghana à son ministère, à 19 h 30, pour lui faire savoir que son gouvernement était en possession de renseignements selon lesquels un Togolais (dont il a cité le nom) réfugié au Ghana faisait transporter du Ghana au Togo, par d'autres jeunes Togolais, des grenades et autres engins explosifs destinés à être utilisés dans des restaurants, bars et boîtes de nuit habituellement fréquentés par des Européens. D'après lui, les porteurs avaient réussi à faire entrer clandestinement les objets au Togo en trompant régulièrement la vigilance des agents de la sécurité postés le long de la frontière, aussi bien ghanéens que togolais. Il en appelait donc au Gouvernement ghanéen pour qu'il surveille les activités du réfugié en question et qu'il aide à mettre fin à ces agissements – mais il n'a fourni au Chargé d'affaires aucune preuve concrète des méfaits dont il accusait l'individu.

Avant même que le Gouvernement ghanéen ait eu le temps d'enquêter sur cette accusation, et contrairement à l'attitude raisonnable qu'il avait adoptée lors de la première entrevue – où il avait affirmé ne pas mettre en cause la responsabilité du Ghana – le Ministre togolais des affaires étrangères a de nouveau convoqué le Chargé d'affaires à son ministère, le 4 mai à 7 heures, pour formuler une protestation verbale contre le Ghana à propos d'une bombe qui aurait éclaté la veille (le 3 mai) dans un restaurant de Lomé, blessant cinq Français et un Béninois. Il s'est plaint que le Gouvernement ghanéen n'ait rien fait pour surveiller, comme il le lui avait demandé, les activités du réfugié togolais – comme si, lors de leur première entrevue, il n'avait pas reconnu lui-même que les bombes avaient déjà été introduites dans le pays, dans des conditions qui ne mettaient nullement en cause le Ghana. Il a également menacé le Ghana de la colère du Gouvernement français, entre autres puissances étrangères.

Compte tenu de la gravité de l'accusation et du caractère aberrant et incompréhensible de l'habitude qu'a prise le Togo de vilipender le Ghana chaque fois qu'il y voit un moyen commode de détourner l'attention des effets de sa propre politique, le Ministre des affaires étrangères, M. Obed Y. Asamoah, s'est entretenu séparément, le 6 mai 1994, avec les Chargés d'affaires du Togo et de la France, afin de rejeter catégoriquement la protestation du Gouvernement togolais et de le mettre en garde contre toute tentation de prendre le Ghana comme bouc émissaire de ses errements.

Le Gouvernement ghanéen tient à affirmer solennellement qu'il n'est aucunement responsable de la présence de bombes au Togo, non plus que de l'explosion qui aurait eu lieu le 3 mai 1994, n'ayant aucune compétence pour ce qui est des questions de sécurité au Togo. En outre, il lui paraît illogique que le Gouvernement togolais tienne le Ghana pour responsable de cette explosion, en particulier alors que le Ministre togolais des affaires étrangères lui-même a été le premier à admettre devant le Chargé d'affaires du Ghana, le 1er mai 1994, que c'était en trompant systématiquement la vigilance des agents de la sécurité du Ghana comme du Togo que des jeunes Togolais avaient introduit subrepticement ces bombes au Togo.

Si vraiment le Gouvernement togolais dispose, comme il le prétend, de preuves du transport de bombes à travers la frontière, il est sans doute mieux placé pour connaître l'identité des personnes qui les ont transportées et de celles à qui elles ont été livrées. Il est donc en son pouvoir d'arrêter les individus concernés. De plus, le Gouvernement togolais n'ignore pas quels étaient les objectifs de ces bombes, à savoir des restaurants, des bars et des boîtes de nuit fréquentés par des Européens, de sorte que le moins qu'il pût faire aurait été de les protéger contre de telles attaques. Peu nombreux en effet sont les emplacements fréquentés par les Européens. Le fait qu'il n'a pas assuré cette protection laisse entrevoir une sinistre machination destinée à ternir la réputation du Ghana. Cela est tout à fait irresponsable et inacceptable.

Il y a lieu aussi de rappeler que, depuis plusieurs mois déjà, le Gouvernement togolais a fermé sa frontière avec le Ghana en dépit d'appels répétés pour qu'il s'acquitte de l'obligation que lui confère la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de la tenir ouverte. Dans ces circonstances, le Gouvernement togolais doit être considéré comme l'unique responsable de la sécurité intérieure du Togo.

Le comportement actuel du Gouvernement togolais suit une pratique traditionnelle et prévisible, consistant à enflammer l'animosité de la population togolaise contre le Ghana chaque fois qu'il y a au Togo des difficultés intérieures, de façon à détourner de ses manquements l'attention du peuple togolais et de la communauté internationale, en particulier du fait qu'il n'a pas encore mis en place un régime démocratique, avec tout ce que cela comporte. Une fois de plus, le Gouvernement ghanéen conseille donc au Gouvernement togolais de chercher à l'intérieur de ses frontières les solutions aux graves problèmes politiques et socio-économiques dont il est le seul responsable. Le Gouvernement ghanéen est lassé de ces accusations rituellement portées contre le Ghana.

Le Gouvernement ghanéen réaffirme qu'il est résolu à continuer d'adhérer strictement aux règles du droit international et au principe de bon voisinage dans ses relations avec le Togo. Il espère que le Gouvernement togolais fera de même, de façon que nos deux peuples puissent vivre dans la paix et la concorde.
